CE/126/5
Madrid, 7 June 2026
Original: English

Documents d'orientation à l'appui du cadre de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027)

Répertoire de connaissances : études et rapports phares

Le présent document fournit des indications complémentaires sur la finalité, la portée et les critères régissant la constitution d'un répertoire de connaissances alimenté par les travaux de recherche, rapports et publications entrepris dans le contexte de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027). Il doit être lu avec le cadre général et les documents d'orientation relatifs à l'Année internationale, notamment la Note d'orientation sur les comités nationaux et les autres directives thématiques et opérationnelles émises par ONU Tourisme.

Aux fins du présent document, l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027) est dénommée ci-après « l'Année internationale ».

I. Orientation stratégique et objectifs spécifiques de la constitution d'un répertoire de connaissances

La durabilité n'est pas un état statique à atteindre, mais un processus continu qui nécessite des recherches constantes et d'étoffer les connaissances pour guider la formulation et l'exécution des politiques, la planification et le développement touristiques. La résilience est devenue une dimension essentielle de ce processus : un secteur du tourisme résilient est un secteur capable non seulement de résister aux chocs, mais aussi de poursuivre son développement d'une manière responsable et en accord avec les objectifs sociétaux, économiques et environnementaux plus larges.

L'Année internationale se veut une initiative tournée vers l'avenir et axée sur la mise en œuvre, visant à consolider les progrès réalisés dans la promotion d'un tourisme durable et résilient tout en répondant aux défis mondiaux en constante évolution qui touchent les destinations et les populations, notamment la dégradation de l'environnement, l'instabilité économique et les inégalités sociales. Elle vise à traduire les engagements de politique générale en actions coordonnées et mesurables aux niveaux national, régional et mondial, en recherchant une exécution efficace et un impact tangible. Elle contribuera ainsi aux délibérations internationales en cours sur le développement durable en se projetant au-delà du cadre mondial actuel, notamment aux fins de la transition du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux futurs cadres mondiaux.

Orientation stratégique

L'Année internationale attache une importance prioritaire à la constitution d'un répertoire de connaissances très complet pour aider à traduire les principes de la durabilité et de la résilience en politiques concrètes et exécutables. Cette orientation stratégique vise à renforcer les compétences et les capacités dans l'ensemble du secteur du tourisme, à faire mieux connaître le rôle moteur du tourisme au service du développement durable, inclusif et résilient, et à mettre en avant son rôle transformateur dans le dialogue mondial pour l'après-2030.

Objectifs spécifiques

Le répertoire de connaissances sur le tourisme durable et résilient vise à :

- **Éclairer la prise de décision fondée sur des données factuelles** à l'appui de la planification et du développement du tourisme durable ;
- **Valoriser les ressources naturelles et culturelles** grâce à la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité, l'utilisation rationnelle des ressources, l'action climatique, la promotion des valeurs culturelles, de la diversité, du patrimoine vivant et de l'identité des destinations ;
- **Appuyer la mesure et le suivi** des données et des impacts liés au tourisme afin de renforcer la gouvernance, les normes et la gestion des risques ;
- **Renforcer la création de valeur locale et le bien-être communautaire** en favorisant l'inclusivité et l'égalité des genres ; et
- **Encourager l'innovation et la compétitivité** dans l'ensemble du secteur du tourisme.

II. Rapports phares principaux qui seront préparés par ONU Tourisme

Afin de doter l'Année internationale d'une base analytique solide et d'ancrer efficacement le tourisme dans le cadre mondial de développement de l'après-2030 en train de prendre forme, le secrétariat élaborera trois supports de connaissances se renforçant mutuellement : deux rapports phares et un rapport analytique évolutif couvrant l'ensemble des phases de préparation et de mise en œuvre.

2.1 L'avenir du travail dans le secteur du tourisme en prévision du programme de l'après-2030

Le premier rapport phare examinera comment les profonds changements structurels en cours sur les marchés du travail, dans le domaine technologique et au sein des systèmes sociaux auront certainement une incidence sur l'emploi et le capital humain dans le secteur du tourisme au-delà de 2030. Il analysera la transformation des compétences et le besoin croissant d'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que la capacité du secteur de favoriser l'inclusion et donner accès à un travail décent. Une attention particulière sera portée aux implications de la transition numérique et de l'intelligence artificielle pour les marchés du travail du tourisme, ainsi qu'à l'évolution des tendances en ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre et les migrations, influant de plus en plus sur la disponibilité de personnel dans les différentes régions. Le rapport examinera également l'importance croissante de l'économie des services à la personne et la nécessité d'adopter des approches plus sensibles à la dimension de genre en matière de développement de la main-d'œuvre, en tenant compte des caractéristiques spécifiques du tourisme qui est un secteur à forte intensité de services et centré sur les personnes.

2.2 Le développement d'un tourisme résilient et sa contribution à la réduction de la pauvreté, à la prospérité urbaine et à la protection de la biodiversité

Le deuxième rapport phare examinera de quelle manière le tourisme peut servir de catalyseur du développement axé sur la résilience, aussi bien au niveau national qu'au niveau infranational, en mettant particulièrement l'accent sur ses contributions potentielles à la réduction de la pauvreté, au développement urbain inclusif et à la conservation de la biodiversité. Il évaluera les conditions spécifiques dans lesquelles les PME touristiques peuvent améliorer leur résilience et comment des cadres nationaux et locaux cohérents peuvent étayer des voies de développement du tourisme plus solides. Le rapport analysera également de quelles manières le tourisme peut aider efficacement à faire reculer la pauvreté, surtout dans les régions où ce secteur constitue une source majeure de moyens de subsistance.

En outre, il examinera le rôle du tourisme dans les environnements urbains, où le secteur peut favoriser des formes de croissance plus inclusives et plus résilientes, et étudiera comment la protection de la biodiversité et

les approches respectueuses de la nature peuvent être systématiquement intégrées à la planification et aux investissements touristiques. Une attention particulière sera accordée à l'évolution du rôle des engagements du secteur privé, en particulier les stratégies à effet positif net, pour instaurer des écosystèmes touristiques plus durables et plus résilients.

2.3 Rapport analytique évolutif. Feuille de route stratégique – Le tourisme dans le Programme 2030+

Le rapport analytique évolutif servira d'instrument continu de connaissance, réunissant les éclairages, les données factuelles et les éléments générés tout au long de 2026 et 2027, et débouchant sur un document de position stratégique pour guider le secteur du tourisme dans les négociations sur le programme mondial de l'après-2030.

L'objectif principal du rapport est d'expliquer comment positionner au mieux le tourisme dans le programme de l'après-2030. Le travail sur le rapport progressera par étapes :

- **2026** : poser les bases conceptuelles, identifier les thèmes clés et rassembler les premières données
- **2027** : incorporer en continu les observations de l'Année internationale, dans la totalité des régions et des secteurs de travail, pour regrouper progressivement les idées et forger un large consensus sur le positionnement à long terme du secteur.

La feuille de route stratégique devrait être achevée en 2028 et éclairer utilement la participation des États membres aux négociations sur le Programme 2030+. Toutefois, il pourrait s'avérer nécessaire de terminer plus tôt si le calendrier des consultations du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA) venait à s'accélérer.

III. Autres travaux de recherche et publications à l'appui de l'Année internationale

Outre les principaux supports de connaissances préparés par ONU Tourisme, les travaux de recherche et les publications d'entités externes sont encouragés à l'appui des objectifs et des priorités thématiques de l'Année internationale. Ces contributions peuvent provenir des comités nationaux, d'établissements d'enseignement, d'organismes de recherche, de partenaires stratégiques, d'autres organisations partenaires et des parties prenantes concernées. Elles pourront prendre la forme de documents de politique générale, de notes techniques, d'études thématiques, de documents d'information, de recueils d'études de cas et autres analyses traitant du tourisme durable et résilient. L'élaboration, la préparation et la parution de ces publications seront entièrement financées au moyen de ressources indépendantes. ONU Tourisme ne sera pas en mesure d'apporter un soutien financier aux activités liées à leur préparation, notamment la recherche, la rédaction, les consultations ou les coûts opérationnels connexes.

Les recherches et les publications mises au point à l'appui de l'Année internationale devront présenter un intérêt évident au regard des objectifs, des priorités thématiques et des principes directeurs de l'Année internationale. Elles devront être fondées sur des données factuelles, préparées avec la rigueur analytique et la transparence méthodologique voulues et indiquer clairement le nom de l'auteur ou de l'institution responsable, la date de publication ainsi que la portée thématique ou géographique. Les publications à but foncièrement promotionnel, commercial ou militant ne cadrant pas avec le caractère d'intérêt général de l'Année internationale ne devraient pas être présentées en lien avec celle-ci.

Toutes les publications doivent comporter d'une manière bien visible une Déclaration de responsabilité, d'originalité et d'intégrité méthodologique établie par l'institution ou la personne qui en est l'auteur. Cette déclaration doit confirmer que la responsabilité du contenu, des sources, de l'analyse, des résultats et des conclusions incombe entièrement à l'entité désignée comme en étant l'auteur, que la publication répond aux critères applicables énoncés dans le présent document d'orientation et que les vues exprimées ne reflètent pas nécessairement celles d'ONU Tourisme. Un modèle de déclaration figure à l'annexe I.

Lorsque des outils assistés par l'intelligence artificielle (IA) ont été utilisés pour préparer une publication, cette utilisation doit être mentionnée dans la déclaration d'une manière claire et transparente. La déclaration doit également confirmer que les outils d'IA ne remplacent pas la responsabilité humaine quant au fond des recherches, analyses et conclusions et n'ont pas été utilisés pour inventer ou déformer les données, références, citations ou résultats.

Dans certains cas, des travaux de recherche et des publications à l'appui de l'Année internationale pourront également être préparés conjointement par ONU Tourisme et des partenaires stratégiques. De telles collaborations pourront être envisagées lorsqu'elles apportent aux objectifs et aux priorités thématiques de l'Année internationale de la valeur évidente quant au fond et seront régies par les dispositions appropriées définissant les rôles, les responsabilités, les processus de rédaction, la visibilité et l'obligation de rendre compte. Ces collaborations doivent rester pleinement compatibles avec le caractère d'intérêt général de l'Année internationale et ne pas conférer de fonctions de gouvernance, de pouvoir décisionnel ou d'influence sur l'indépendance d'ONU Tourisme sur le fond. L'élaboration, la préparation et la parution de ces rapports peuvent être financées par le fonds de l'Année internationale, administré par ONU Tourisme, sous réserve de la disponibilité de financements et de l'approbation par le Comité de pilotage. Des accords spécifiques sont requis pour le financement et la préparation de publications conjointes.

S'agissant des publications traitant principalement d'enjeux nationaux ou infranationaux, le comité national concerné pourra, sous sa propre responsabilité, les associer à l'Année internationale dans le cadre de la mise en œuvre nationale. Cette association se fondera sur l'avis du Comité que la publication est en adéquation avec les objectifs et les priorités thématiques de l'Année internationale dans le contexte national. Un modèle d'attestation pouvant être utilisé à cet effet par les comités nationaux figure à l'annexe II.

Toutes les publications externes élaborées à l'appui de l'Année internationale resteront sous l'entière responsabilité de l'institution ou de la personne qui en est l'auteur. L'association avec l'Année internationale n'implique en soi aucune révision, validation ou caution officielle de la part d'ONU Tourisme.

IV. Répertoire de connaissances sur la page Web de l'Année internationale

Le répertoire de connaissances sur la page Web de l'Année internationale donnera accès à une sélection soignée et non exhaustive de supports de connaissances pertinents au regard des objectifs et des priorités thématiques de l'Année internationale. Il comprendra les principaux supports de connaissances préparés par ONU Tourisme et éventuellement aussi une sélection de publications externes conçues à l'appui de l'Année internationale.

Les publications externes ne sont pas automatiquement versées au répertoire. En règle générale, seules les publications externes accompagnées d'une attestation établie par le comité national compétent ou, le cas échéant, par un ou plusieurs comités nationaux compétents seront prises en considération pour être versées au répertoire. L'attestation doit confirmer que la publication est en rapport avec les objectifs et les priorités thématiques de l'Année internationale, soit dans le contexte national, soit, le cas échéant, dans l'ensemble des différents contextes nationaux des comités ayant établi l'attestation.

Toutes les publications prises en considération pour être versées au répertoire de connaissances devront aussi inclure, de manière visible à l'intérieur même de la publication, la déclaration obligatoire relative à la responsabilité, à l'originalité et à l'intégrité méthodologique. Les publications devront être publiquement disponibles sous leur forme numérique définitive gratuitement et respecter les exigences formelles en matière d'accessibilité, d'exhaustivité, de présentation et de métadonnées.

Le répertoire de connaissances pourra aussi inclure des publications élaborées conjointement par ONU Tourisme et des partenaires stratégiques, pour autant que ces publications aient été élaborées

conformément aux accords applicables régissant les rôles, les responsabilités, la visibilité et l'intégrité éditoriale.

L'intégration au répertoire de connaissances ne vaut pas examen de fond, ni validation ou approbation officielle de la part d'ONU Tourisme des publications produites par des entités externes. L'institution ou la personne qui en est l'auteur conserve l'entière responsabilité du contenu de ces publications.

.

.

Annexe I

Modèle de déclaration de responsabilité, d'originalité et d'intégrité méthodologique

L'institution ou la personne qui est l'auteur (ci-après dénommée « l'auteur ») déclare et garantit par la présente que :

1. La publication est pertinente au regard des objectifs et des priorités thématiques de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027) ;

2. La publication a été élaborée en se fondant sur des sources identifiables, des éléments factuels et une approche méthodologique transparente, adaptée à la nature de la publication, à sa portée et à la finalité recherchée ;

3. Le contenu de la publication est original, comme il convient à son format, et que toutes les données, références, citations et autres sources ont été utilisées de bonne foi et sont, de l'avis de l'auteur et à sa connaissance, présentées correctement, dans les formes et dûment attribuées ;

4. La publication ne répond pas à un but promotionnel, commercial ou militant qui serait incompatible avec le caractère d'intérêt public de l'Année internationale ;

5. La publication est mise gratuitement à la disposition du public sous sa forme numérique définitive ;

6. Lorsque des outils assistés par l'intelligence artificielle ont été utilisés pour préparer la publication, cette utilisation est mentionnée d'une manière claire, appropriée et transparente et ne remplace pas la responsabilité humaine quant au fond des recherches, analyses et conclusions ;

7. Les outils assistés par l'intelligence artificielle, lorsqu'ils ont été utilisés, n'ont pas servi à inventer, falsifier ou déformer de quelque manière que ce soit les données, références, citations, analyses ou conclusions ; et

8. Les vues et opinions exprimées dans la publication sont uniquement celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues d'ONU Tourisme.

Nom de l'institution ou de la personne qui est l'auteur :

Date :

Lieu :

Signature, le cas échéant :

Annexe II

Modèle d'attestation à établir par un comité national au sujet de la pertinence d'une publication

Attestation

Le [*nom du Comité national*] a pris note de la publication intitulée « [*titre de la publication*] », préparée par [*nom de l'institution ou de la personne qui en est l'auteur*].

Aux fins du versement potentiel au répertoire de connaissances de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027), il est attesté par la présente que la publication est jugée pertinente au regard des objectifs et des priorités thématiques de l'Année internationale dans le contexte national de [*pays*] et, le cas échéant, dans l'ensemble des contextes nationaux des comités émettant l'attestation.

La présente attestation est établie dans le seul but de confirmer la pertinence de la publication et ne saurait être interprétée comme constituant une évaluation quant au fond, technique ou par les pairs de la publication. Elle ne saurait être interprétée non plus comme une caution, de la part du Comité national ou d'ONU Tourisme, donnée à tout ou partie de l'une quelconque des opinions, constatations, conclusions ou recommandations qui y figurent. L'institution ou la personne qui en est l'auteur conserve la responsabilité exclusive du contenu de la publication.

Établie par : [*nom du Comité national*]

Pays concerné(s) :

Nom et fonction du signataire :

Date :

Référence facultative à un ou plusieurs domaines thématiques :

Brève note facultative sur la pertinence de la publication :